

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

31 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un janvier, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du vingt-et-un janvier deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Armelle CHABIRAND, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, Mme Florence CORMERAIS, M. Gilles BERRÉE, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à	M. le Maire
M. Yann GUILLON	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Lionel AUDION
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	Mme Françoise NOBLET
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

01. Installation d'un nouveau conseiller municipal et élection d'un adjoint

Monsieur le Maire rapporte :

I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Stéphane KERMARREC, adjoint aux finances et aux ressources humaines, a souhaité renoncer à ses mandats municipaux. Ainsi, conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités Monsieur Stéphane KERMARREC a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet a accepté cette démission avec effet au 22 janvier 2022.

Monsieur Stéphane KERMARREC m'a par ailleurs présenté sa démission de membre du conseil municipal. Elle a pris effet le même jour.

Il est remplacé, en sa qualité de conseiller municipal, par Monsieur David HURTREL selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral, Madame LE METAYER-MORICE, première candidate non élue de la liste « La transition positive » m'ayant fait connaître sa décision de ne pas siéger au Conseil municipal.

Comme le prévoit la loi, Monsieur HURTREL devient conseiller municipal à la date de démission de l'élu qu'il remplace et convoqué à la plus prochaine séance du conseil municipal au cours de laquelle il est installé dans ses fonctions.

Devenu de plein droit conseiller municipal le 22 janvier 2022, il est accueilli au sein de l'assemblée au cours de la présente séance.

INSTALLATION

– Monsieur le Maire **INSTALLE** :

- Monsieur David HURTREL en qualité de conseiller municipal au sein du Conseil municipal de la Ville d'Orvault

II. ELECTION D'UN ADJOINT

A. Détermination du nombre de postes d'adjoint

La démission de Monsieur KERMARREC conduit le conseil municipal à se prononcer soit sur la suppression de ce poste d'adjoint, soit sur son maintien tel que décidé le 3 juillet 2020.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal, par 25 voix POUR et 10 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au Centre :

- **MAINTIENT** dix (10) postes d'adjoints au maire

B. Election d'un adjoint

Selon l'article L. 2122-4 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ».

L'ordre des adjoints ne peut être modifié qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint et de nouvelle élection. Dans cette hypothèse, et faute de délibération du conseil municipal sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur (CE, 3 juin 2005, élection de Saint-Laurent-de-Lin).

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le 10^{ème} rang du tableau officiel.

Monsieur le Maire propose au nom de la majorité municipale Monsieur David HURTREL.

1. Constitution du bureau

Monsieur le Maire proposé au conseil municipal de désigner deux assesseurs au moins : Monsieur Sébastien ARROUET et Monsieur Dominique FOLLUT.

2. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de bulletins blancs 10
- d. Nombre de suffrages exprimés 34
- e. Majorité absolue 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David HURTREL	24	Vingt-quatre

Proclamation et élection de l'adjoint

Monsieur David HURTREL est proclamé adjoint et immédiatement installé.

Le tableau des adjoints dans l'ordre est maintenant composé de la façon suivante :

Rang	Nom
Première adjointe	Madame Dominique VIGNAUX
Deuxième adjoint	Monsieur Lionel AUDION
Troisième adjointe	Madame Marie-Paule GAILLOCHET
Quatrième adjoint	Monsieur Guillaume GUERINEAU
Cinquième adjointe	Madame Armelle CHABIRAND
Sixième adjoint	Monsieur Yann GUILLON
Septième adjointe	Madame Brigitte RAIMBAULT
Huitième adjoint	Monsieur Christophe ANGOMARD
Neuvième adjointe	Madame Valérie DREYFUS
Dixième adjoint	Monsieur David HURTREL

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 01 FEV. 2022
Et par publication le :

01 FEV. 2022

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er février 2022
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE